

**AVEC LE COLLECTIF TRAVAILLEURS SOCIAUX / RESF / MILITANTS  
EXIGEONS UNE VRAIE PROTECTION DE L'ENFANCE  
POUR TOUS LES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS : STOP À L'INDIGNITÉ !**

**Rassemblement devant le conseil métropolitain le LUNDI 18 MARS à 18h00**

## **MÉTROPOLE, DÉPARTEMENT, ÉTAT : UNE POLITIQUE D'EXCLUSION et D'ÉCONOMIES**

Le département du Rhône et la Métropole de Lyon dont les missions sont d'assurer la protection des enfants en danger organisent le "tri" entre les jeunes qui sont reconnus mineurs et d'autres condamnés à l'errance. Certains adolescents dorment à la rue ou sont accueillis dans des squats (une centaine se trouvent à l'ex-collège Maurice Scève). Lorsqu'ils sont pris en charge par des dispositifs spécifiques, trop souvent, ces jeunes, les mineurs isolés sans familles, souffrent d'un encadrement minimum, d'un hébergement inadapté, voire ne sont pas scolarisés, ni soignés... Nombreux sont ceux qui ont connu une migration difficile, ont pu être confrontés à des réseaux de passeurs, à la violence. Trop souvent, nous entendons dire qu'au vu de ce qu'auraient vécu ces jeunes, ils auraient des besoins moindres et se satisferaient de dispositifs sous-dotés !

Face à cette situation, la Métropole et le département du Rhône annoncent et mettent en place de nouvelles mesures (en référence au Projet métropolitain des solidarités adopté en 2017) dans un "*cadre contraint au plan réglementaire et financier*", ainsi que l'indique le président de la Métropole. Il s'agit, par exemple, d'imposer aux structures qui remplissent la mission de protection de l'enfance d'ouvrir de nouvelles places à un prix de journée inférieur de 60 à 70% à celui alloué aux Maisons d'enfants à caractère social (MECS), foyers éducatifs ou accueil familial agréé et de faire appel sous des formes diverses au bénévolat.

## **NOUS DISONS NON AUX DISPOSITIFS INDIGNES POUR CES ADOLESCENT.E.S !**

Les associations et les collectivités qui emploient des travailleurs sociaux sont appelées à mettre en œuvre des dispositifs sous-dotés par rapport à ceux proposés aux adolescents ordinairement accueillis en protection de l'enfance. **Comment un accueil digne pourrait-il être possible en imposant une réduction drastique du taux d'encadrement en personnels spécialisés et en imposant aux travailleurs sociaux un cadre professionnel inacceptable ?** Quelques illustrations :

- ➔ Le service de la Métropole en charge de l'accompagnement des mineurs, la Méomie, est sous-dimensionné et les moyens humains et financiers qui lui sont alloués sont largement insuffisants.
- ➔ L'externalisation, depuis bientôt un an, du premier accueil et de l'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes étrangers se déclarant mineurs auprès de Forum Réfugiés n'a rien amélioré. Comment cela peut-il fonctionner, alors que le nombre de places en MECS, en foyer, et l'accompagnement nécessaire qui doit être assuré par des professionnels sont très insuffisants ? Ceci a de lourdes conséquences sur nombre de jeunes et l'État se décharge aussi à cette occasion sur un "opérateur" pour faire des évaluations,
- ➔ La Métropole ordonne, à moyens constants, et au mépris des valeurs essentielles de la prévention spécialisée (dont la libre adhésion) que les éducateurs effectuent des interventions « ambulatoires » auprès des MNA placés en hôtel, quelquefois miteux.
- ➔ Sont créés des lieux de vie exclusivement réservés à ces jeunes : on y constate une hygiène défectueuse, un accès au soin entravé, des lieux de scolarité éloignés (avec parfois 2 à 3 heures de transport matin et soir).
- ➔ Sur la question de la santé, les CDHS sont en grande difficulté pour couvrir les besoins, notamment en vaccination.
- ➔ En ce qui concerne "l'accueil bénévole par des tiers" : si nous ne pouvons que saluer le soutien massif des militants pour aider ces jeunes qui sont dans des situations désespérantes, nous rappelons que la protection de l'enfance est une obligation légale pour les autorités publiques. Elle ne peut être déléguée aux citoyens par les pouvoirs publics.

## À L'INDÉCENCE DES CONDITIONS DE VIE DE CES JEUNES CORRESPONDENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Ces mesures créent pour le travail social de la déqualification, une précarité de l'emploi, une éthique malmenée, de la souffrance au travail. Les mesures actuelles vont, en instaurant une « protection » à deux vitesses, favoriser une nouvelle et importante dégradation des conditions d'accueil de tous les enfants placés sous la protection de l'enfance en la tirant vers le bas. Dans une logique concurrentielle (généralisée dans le travail social), les grosses associations tentent de s'emparer du “marché”, en créant des dispositifs low-cost. Rappelons que toute la protection de l'enfance est à bout de souffle : souffrance au travail, lieux d'hébergement sur occupés (IDEF), listes d'attente énormes pour prendre en charge des enfants en danger, moyens financiers en baisse par rapport au nombre de prise en charge, recherches d'économies de postes à tout prix, salaires bloqués... **Il est urgent que la Métropole et le Département aient une politique à la hauteur des besoins de protection de l'enfance et cesse sa politique d'affichage à ce sujet.**

### **NOUS REJETONS LA POLITIQUE NATIONALE D'IMMIGRATION BASÉE SUR LE FICHAGE, LA SUSPICION, LES LOGIQUES D'EXPULSION APPLIQUÉE PAR LA MÉTROPOLE ET LE DÉPARTEMENT**

Avec la création d'un fichier biométrique centralisé, intitulé “appui à l'évaluation de la minorité” (AME) par décret du 30/01/2019, **ces jeunes sont considérés avant tout comme des étrangers et non des enfants**. Des associations, l'UNICEF et le défenseur des Droits contestent ce décret. Ainsi, sur la demande du département ou de la Métropole, la personne étrangère se présentant comme mineure devra communiquer aux agents habilités des préfectures *“toute information utile à son identification”* et au *“renseignement du fichier biométrique”*. Ce décret constitue un recul historique pour les droits de l'enfant. Il transforme la protection de l'enfance en potentiel instrument de la politique d'expulsion du territoire et tente d'imposer aux travailleurs sociaux d'être complice de ce processus. **Notre collectif demande l'abrogation de ce texte, et sa non application par la Métropole de Lyon et le département du Rhône** (ainsi que certaines collectivités locales l'ont fait : la Seine Saint-Denis notamment). Nous estimons que tous les dispositifs actuellement mis en place sont des mesures palliatives et nous rappelons aussi qu'un mineur mal accompagné et qui n'a pu s'engager dans un projet scolaire ou professionnel à sa majorité est susceptible d'être renvoyé.

### **VOUS PARTAGEZ CES CONSTATS ? REJOIGNEZ NOUS !**

Nous appelons militants associatifs, salariés du travail social, les syndicats et toutes les personnes indignées à se mobiliser ensemble pour la protection de tous les mineurs étrangers isolés et les jeunes majeurs. Nous exigeons que les besoins de ces jeunes soient pris en compte de façon digne. Il est également indispensable qu'ils aient accès à la pleine citoyenneté, dans des dispositifs mixtes, avec d'autres jeunes, en vue de trouver leur place dans la société. Nous partageons la volonté que ces enfants mineurs ou jeunes majeurs, arrivés en France sans famille, soient protégés, dans le cadre du droit commun de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cela implique leur placement (selon leurs besoins et non selon le coût) en Maison d'enfant à caractère social, en foyer, dans des appartements éducatifs ou des familles d'accueil agréées (salariées) et dans un accompagnement éducatif, psychologique, médical à égalité avec tous les enfants relevant de l'ASE. Force est de constater que les mesures prises, ne correspondent pas aux besoins et droits des jeunes que nous voulons faire respecter.

**Nous demandons l'accueil inconditionnel et l'accompagnement digne et sans discrimination de tout jeune en danger et ce, quelle que soit l'origine ou la nationalité.**

**NOUS VOUS APPELONS À MANIFESTER DEVANT LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
LUNDI 18 MARS A 18H00 (20 rue du Lac, Lyon 3). VENEZ NOMBREUX !**

Pour nos dates de prochaines rencontres et échanger envoyez un mail à [mna.protectionbafouee69@gmail.com](mailto:mna.protectionbafouee69@gmail.com)  
A l'appel de Réseau d'Education Sans Frontière, Solidaires69, Sud Santé sociaux 69, CGT...